

Les femmes guerrières au Moyen-Âge : entre conventions sociales et transgression des genres

Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN

Enseignant-chercheur en Histoire médiévale

Université Alassane Ouattara, Bouaké

bilestonek@yahoo.fr

Konan Parfait N'GUESSAN

Enseignant-chercheur en Histoire médiévale

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan

parfaitnguessan77@gmail.com

RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 1, No 1 & 2 (2022)

Résumé :

L'article analyse les modèles de construction de la masculinité et de la féminité dans le champ de la violence et de la guerre. Le monde de la guerre médiévale a été généralement considéré comme le domaine des hommes. Mais, par une approche constructiviste, les sources révèlent que les femmes de la noblesse ont eu la responsabilité de l'investir et elles y ont joué un rôle actif. Ce faisant, la complexité des relations entre les sexes est telle que les frontières du genre ne sont nullement figées, mais sans cesse négociées, car actualisées et modifiées par des actes performatifs.

Mots clés : Femmes guerrières, féminité, masculinité, transgression des genres

Abstract

The article analyses the masculinity and femininity models of construction in the field of violence and war. The world of medieval warfare has generally been considered the domain of men. But, through the constructivist approach, the sources reveal that the women of the nobility were responsible for investing it and played an active role. In doing so, the complexity of gender relations is such that gender boundaries are by no means fixed, but constantly negotiated, as they are updated and modified by performative acts.

Key words: *Women Warriors, Femininity, Masculinity, Gender Transgression*

Introduction

Ce n'est qu'avec l'apparition des armées permanentes et des casernes comme lieu de vie des hommes à partir de la fin du XVII^e siècle qu'une séparation spatiale entre les soldats et les femmes a été réalisée. Cette représentation, qui n'existait pas jusqu'à cette époque, ouvre une perspective dans le cadre de la recherche sur les guerres et la conduite de la guerre au Moyen Âge. Jusqu'à présent, la recherche semble encore très fortement marquée par l'hypothèse, issue de la conduite de la guerre au XIX^e siècle, que la guerre, les affaires et les événements guerriers sont un domaine exclusivement masculin (A. Föbel, 2020, p. 10 ; K. Latzel, 2011, p. 129-484). Ce postulat est, certes, tout à fait justifié si l'on considère les grandes batailles de chevaliers de la fin du Moyen Âge, qui se déroulaient en grande partie ou presque exclusivement entre hommes, et la professionnalisation croissante de la conduite de la guerre à la fin du Moyen Âge (J. Le Goff, 1999, p. 447). Mais, si l'on examine la guerre prémoderne, avant tout, comme un moyen d'imposer la domination et comme une affaire de famille (E. Graham-Goering, 2020, p. 78-129), alors s'ouvrent des espaces de guerre et de violence dans lesquels les sexes se rencontrent et interagissent inévitablement.

Au-delà de l'accès phénoménologique, cette perspective conduit à l'analyse des relations entre les sexes et des discours sur le genre aux différents niveaux de la représentation et de la perception, d'une part, et au niveau de l'action, d'autre part, par le truchement d'une approche constructiviste (G. Galvez-Behar, 2009, p. 103-113) qui priorise de répondre à cette question : la violence et la capacité de violence ont-elles été une question de sexe ? Sinon, comment le rôle guerrier des combattantes conscientes et actives était-il perçu dans l'imaginaire médiéval ? Du moins, ce qui est considéré comme un comportement violent typiquement masculin ou féminin était-ce la conséquence de conventions sociales et pouvait-il donc également être modifié ?

Cet essai ambitionne de montrer que la guerre et la violence n'étaient pas seulement une affaire d'hommes, mais que les modèles de construction de la masculinité et de la féminité se cristallisent de manière particulière autour de ce thème. Il est question d'examiner comment la société médiévale concevait le rôle guerrier de la femme. Il s'agit, *in fine*, d'établir qu'au-delà des conventions sociales, le comportement guerrier ou violent est commun et reconnu à tous les genres. La discussion sur l'interdépendance et le caractère relationnel du genre étant un point de départ utile pour les historiens, l'étude du facteur sexe en tant que critère d'analyse pour la description de l'inégalité sociale est ici d'une importance centrale. Sur la base d'une

sélection d'images issues de différents fonds d'archives¹, de témoignages émanant des sources narratives² et d'un traité militaire³ rappelant les droits et les devoirs d'un bon seigneur en temps de guerre, quelques femmes guerrières seront présentées dans des contextes très différents.

Principalement portée sur le duché de Bretagne et les royaumes chrétiens de France et d'Angleterre, la réflexion couvre les XIV^e et XV^e siècles et s'intéresse d'abord aux baronnes ou simples dames qui ont toutes été confrontées d'une manière ou d'une autre à la violence et à la guerre. Toutes en rapport avec l'armée, les représentations figurées mettent en évidence les différents imaginaires de leurs personnages. Ensuite, cet article examine l'idée et la pratique de la guerre dans la littérature médiévale, en s'intéressant particulièrement à la réponse littéraire médiévale donnée par Christine de Pisan au fait de guerre par les femmes. Ces réflexions conduiront, enfin, à mettre en rapport la masculinité et la féminité, afin de montrer que le genre n'est pas figé, mais sa transgression par des actes performatifs fait qu'il est historiquement changeant.

1- Des femmes à la tête d'opérations militaires

Les femmes qui manifestent des attitudes guerrières brisent les normes sociales et agissent selon un processus qui s'apparente à un rituel d'inversion. Si l'on s'en tient aux rôles féminins tels que définis dans la société occidentale médiévale, la femme ne doit agir que dans l'aire domestique. Cependant, dans des circonstances souvent spécifiques, certaines femmes investissent la sphère publique en tenant un rôle guerrier reconnu et valorisé (N. Offenstadt, 2001, p. 318). Nombre de femmes nobles du Moyen Âge ont dirigé, en effet, la défense de leurs châteaux ou de leurs terres, libéré les pays de l'armée d'invasion ou mené des campagnes pour imposer ou affirmer leurs prétentions au pouvoir. Des preuves de telles actions peuvent être trouvées dans les sources tout au long du Moyen Âge.

Par exemple, en Angleterre, dans les premières décennies du XV^e siècle, c'est une reine, Isabelle de France, qui réussit par la force des armes à débarquer son époux le roi Édouard II, en 1327. Elle est l'unique fille parmi les enfants survivants du roi Philippe IV de France. La

¹ Paris, Bibliothèque nationale de France (BNF), ms. fr. 2663, 5054, 6465 et ms. lat. 14665 ; Londres, British Library, ms. Harley 4605 ; Nantes, musée Thomas-Dobrée, ms. 17.

² (J.) FROISSART, 1967, *Chroniques*, in K. de Lettenhove (éd.), *Œuvres de Froissart*, t. III-IV, Osnabrück, Biblio Verlag ; JEAN LE BEL, 1863, *Les vraies chroniques de messire Jehan le Bel*, éd. M. L. Paulin, t. I, Brussels, F. Heussner.

³ CHRISTINE DE PISAN, 2021, *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*, éd. L. Dugaz, Paris, classiques Garnier ; IDEM, 2008, *Le trésor de la cité des dames de degré en degré et de tous estatz*, <https://www.gutenberg.org/files/26608/26608-h/26608-h.htm> (livre consulté le 30/11/2021).

présence des favoris royaux, Piers Gaveston et Hugh Despenser le Jeune, a créé l'inimitié dans le couple royal anglais (A. Tebbit, 2005, p. 197-208.). Isabelle, soutenue par la plupart des magnats anglais, choisit d'affronter ouvertement son époux. Celui-ci a été conseillé par ses favoris de la priver de ses biens. Mais, ils ont sous-estimé sa ruse. Les relations avec la France étaient à nouveau houleuses et Isabelle demande à rendre visite au roi de France Charles IV, son frère, pour faciliter les négociations. Édouard II accepte. Lorsque son jeune fils, le prince héritier Édouard de Carnarvon, arrive en France pour rendre hommage pour les terres de Ponthieu et d'Aquitaine, dont il a été fait respectivement comte et duc en septembre 1325, Isabelle refuse de le laisser retourner en Angleterre, au mépris de l'autorité d'Édouard II (K. Warner, 2014, p. 180-196).

Soutenue par quelques rebelles anglais qui l'ont rejointe en France, Isabelle décide de lever une armée pour déposer son époux et établir son fils sur le trône. Le roi français, Charles IV, ne permet pas à sa sœur de mener ses affaires en France. Le refus de son soutien est dû au pacte de non-agression physique tissé entre Édouard II et lui par le truchement de son adoubement, en 1313. Philippe IV avait adoubé ses fils conjointement avec Édouard II. En participant au plan d'invasion d'Angleterre, Charles IV aurait commis alors la faute grave d'attenter à la vie de celui qui s'était porté garant de ses qualités de chevalier (D. Kouamenan, 2021, p. 89). Isabelle s'exile donc en Hainaut où le comte Jean lui permet de recruter des mercenaires des bas pays. Le 24 septembre 1326, elle débarque en Angleterre à la tête d'une armée de 1000 à 1500 soldats rassemblés au départ de Hainaut (D. Kouamenan, 2021, p. 290). Des hommes en armes anglais venus l'appréhender, après l'avoir écoutée, lui font allégeance. Assez tôt, l'opinion est acquise à sa cause par une propagande réussie (D. Kouamenan, 2021, p. 288-291). Son armée ne cesse alors de s'agrandir, car elle est rejointe par une « *grand compaignie de gens d'armes* ». Jean le Bel (1863, p. 16-17), qui le rapporte, note également : « *Apréz, tant d'ung et d'aultres vinrent, contes, barons, chevaliers, escuiers, à tant de gens d'armes, qu'il sembla à tous qu'ilz fussent hors de tous périlz. Et tous les jours leur croissoient gens d'armes ainsy qu'ilz aloient avant* ».

Face à l'importance de son armée, Édouard II, qui est en force inférieur, montre peu de résistance et préfère la fuite. Isabelle marche alors rapidement vers l'ouest et atteint Gloucester une semaine après Édouard qui a trouvé refuge au château de Bristol (fig. 1).



Fig. 1 : Siège de Bristol en 1326 par la reine Isabelle,

dans : *Chroniques sire Jehan Froissart*, BNF, ms. fr. 2663, fol. 6r.

Elle y dirige elle-même le siège et le roi est forcé de se retirer dans sa forteresse au Pays de Galles. Au cours des deux mois suivants, ses partisans sont capturés et exécutés, y compris ses favoris, les Despenser. Quant au roi, il est finalement pris le 16 décembre et retenu en captivité au château de Kenilworth (K. Warner, 2014, p. 231). Malgré le fait qu'il n'y a pas de forme légale de déposition d'un roi, Isabelle et ses affidés parviennent à mettre en œuvre une procédure juridique de sa déposition. Elle assure ainsi le trône à son fils (D. Kouamenan, 2021, p. 273-312).

La reine Isabelle n'est pas un cas isolé des femmes à la tête d'opérations militaires au Moyen Âge. Parmi les personnalités féminines qui se démarquent durant la guerre dite de Succession de Bretagne, un conflit qui a commencé à la mort de Jean III, duc de Bretagne, le 30 avril 1341, Jeanne de Flandre (1295-1374) est un cas exemplaire du fait de sa démarcation par un acte militaire héroïque. Comme Jean III n'avait pas d'enfants, son héritage a été mis en doute par deux prétendants qui réclament la couronne ducal. Il s'agit de Jean de Montfort (1294-1345), du vrai nom Jean de Bretagne qui hérita de sa mère le titre de comte de Montfort-l'Amaury. Il est le demi-frère de Jean III et l'époux de Jeanne de Flandre, et il est soutenu par le roi de l'Angleterre, Édouard III. Son concurrent est Jeanne de Penthièvre (†1384), la nièce du défunt duc. Elle est mariée à Charles de Blois (†1364) et a le soutien du roi Philippe VI de France. L'Angleterre et la France, engagés dans la guerre dite de Cent Ans, veulent chacun leur propre candidat pour devenir le prochain souverain de Bretagne qui est un duché stratégique sur la côte nord-ouest de la France. Certes, conformément à la loi salique⁴ appliquée en France

⁴ Loi salique de succession, c'est la règle par laquelle, dans certaines dynasties souveraines, les personnes ne descendant d'un précédent souverain que par une femme étaient exclues de la succession au trône. Formulée progressivement en France au cours des XIV^e et XV^e siècles, cette règle tire son nom du code des Francs saliens, la *Lex Salica*, et exclut également les femmes de l'héritage d'un fief.

et par extension dans le duché, pairie de France depuis 1297, Jeanne de Penthièvre est écartée par le Parlement de Paris le 7 septembre 1341, suite à l'Arrêt de Conflans. Mais, le roi de France la reconnaît comme légitime héritière et par elle, son mari Charles de Blois, neveu du Valois Philippe VI, devient duc de Bretagne (J. Froissart, 1967a, p. 396-397).

À l'automne 1341, Jean de Montfort est capturé par le roi de France. Jeanne de Flandre, son épouse, refuse de baisser les bras. Elle réagit, non pas « comme une femme découragée, mais comme un homme fier et hardi, en réconfortant vaillamment tous ses amis et guerriers⁵ ». Unie à son époux le comte dans un partenariat seigneurial pour la gestion de leurs biens (E. Graham-Goering, 2020, p. 120, 124), elle l'avait conseillé quant aux manœuvres à mettre en place pour mettre la main sur le duché. Alors qu'il est emprisonné, elle reprend à son tour le combat. Pour galvaniser ses partisans, elle leur présente son fils Jean, encore enfant. Par cet acte, elle invite les fidèles de son époux à ne voir en lui que la même personne de leur seigneur, puisqu'il est son héritier. Elle leur demande d'avoir foi au seigneur absent à travers le fils présent : « *Veschi mon petit enfant, son fil, qui sera, s'il plaist à Dieu, ses restoriers, et qui vous fera encorres des biens assés* » (J. Froissart, 1967a, p. 422). Par cette mise en scène, Jeanne de Flandre appelle au maintien du conflit contre Charles de Blois et sa femme. De plus, elle envoie l'un de ses fidèles partisans en Angleterre, afin de demander au roi Édouard III de lui envoyer des troupes pour l'aider à défendre la Bretagne contre l'armée déjà envahissante de Philippe VI, commandée par Charles de Blois.

L'évènement marquant du récit de Froissart, qui donne à Jeanne de Flandre son surnom de Jeanne la Flamme, a lieu début juin 1342. À cette date, elle organise la défense de sa base, la ville de Hennebont, assiégée par les troupes françaises et se place ainsi elle-même à la tête de ses chevaliers (fig. 2).

⁵ (J.) FROISSART, 1967a, *Chroniques, op. cit.*, p. 425 : « *si ne fist-elle mies comme femme desconfortée, mès comme homs fiers et hardis, en reconfortant vaillamment tous ses amis et se saudoyers* ». Cf. également JEAN LE BEL, 1863, *Les vraies chroniques, op. cit.*, p. 248 : « *si ne fist-elle pas comme femme, mais comme homme de grand courage, en reconfortant ses amis et ses saudoiers* ».



Fig. 2 : Jeanne de Flandre défend la ville de Hennebont, en 1342,

dans : *Chroniques sire Jehan Froissart*, vers 1414-1418, BNF, ms. fr. 2663, fol. 87v. L'enluminure est ainsi titrée : *Comment messire charles de bloys assiega hambourc et comment la contesse se deffendy noblement et de la hardye entreprise qu'elle meismes feist sur les françoys devant hambout.*

Selon le chroniqueur français Jean le Bel :

« Lorsque la vaillante dame et ses partisans apprirent que lord Charles venait les assiéger, ils ordonnèrent à toutes leurs troupes de s'armer et de sonner la grande cloche pour appeler tout le monde à la défense de la ville. Cela s'est fait sans hésitation. Et quand Lord Charles de Blois et les seigneurs français s'approchèrent et virent la force de la ville de Hennebont, ils ordonnèrent à leurs hommes de camper dans des positions pour un siège⁶ ».

Dans la guerre, il y a souvent des situations imposées par la cohabitation sociale, pour lesquelles l'ensemble de la communauté est concerné et chacun participe à la tâche : vieux et jeunes, hommes et femmes. Tous les guerriers non professionnels effectuent surtout des tâches d'assistance, comme porter des munitions, de l'eau ou de l'huile bouillante, ou encore des pierres pour réparer les trous dans les murs. Il n'est donc pas surprenant que :

« La vaillante comtesse, armée et chevauchant un grand destrier de rue en rue, acclamait et appelait tout le monde à la défense de la ville, et commandait aux femmes de la ville,

⁶ JEAN LE BEL, 1863, *Les vraies chroniques*, op. cit, p. 282 : « Quant la vaillant dame et les seigneurs entendirent que messire Charles les venoit assiéger, ilz firent commander que on s'armast, et que on sonnast la cloche affin que chascun alast à sa défense. Ainsy fut fait sans contredit. Quant messire Charles et les seigneurs furent prez de Haine bon, et ilz virent la ville si forte, ilz firent leurs gens logier ainsy que pour tenir siège » ; (J.) FROISSART, 1967b, *Chroniques*, op. cit., p. 18 : « Quant la contesse et cil chevalier entendirent que cil signeur de France venoient pour yaux asségier et qu'il estoient assés priés de là, il firent commander que on sonnast le bancloche et que cascuns s'alast armer et alast à sa deffense, ensi qu'il estoit ordonnés. Ensi fu fait sans contredit. Quant messires Charles de Blois et li signeur françois furent approuciet de le ville de Hembon, et il le veirent forte, il firent leurs gens logier, ensi que pour faire siège ».

aux dames et tous, de prendre des pierres aux murs et de les jetez sur les assaillants, avec des pots de chaux vive⁷ ».

Il n'est pas rare de voir des femmes participer ainsi à la défense d'une ville. Les récits historiographiques foisonnent de références en la matière. Une chronique normande anonyme note par exemple, à l'occasion d'un siège, que les habitants et même les femmes se sont défendues contre les assaillants⁸. Si les femmes étaient souvent physiquement inférieures aux chevaliers, aux mercenaires et aux pillards, leur capacité de défense n'est pas à sous-estimer⁹. L'appel qui leur est lancé par Jeanne de Flandre à se défendre contre le siège de Hennebont n'a donc rien de surprenant pour les acteurs concernés.

Après trois jours de combats, Jeanne entreprit une sortie spectaculaire qui semble dépasser l'entendement de ses contemporains. Jean le Bel et, à sa suite, Jean Froissart le reflètent dans leurs relations. Ils décrivent l'action de la comtesse comme l'exploit le plus audacieux et le plus remarquable jamais accompli par une femme¹⁰. Ses propres guerriers dans la ville auraient été très étonnés de voir comment la brave dame avait pu planifier et réaliser tout cela¹¹. L'appréciation exceptionnellement positive de son action a sans doute rendu

⁷ JEAN LE BEL, 1863, *Les vraies chroniques*, op. cit., p. 283 : « La vaillant contesse estoit armée et chevauchoit sur ung gros coursier de rue en rue, resbaudissant et semmonant chacun à deffense, et faisoit les femmes de la ville, dames et aultres, porter pierres sur les murs et jeter sur les assaillans, et jeter pos plains de vive chaulx. » ; (J.) FROISSART, 1967b, *Chroniques*, op. cit., p. 19 : « [L]a contesse qui estoit armée de corps et estoit montée sus un bon coursier, chevauchoit de rue en rue par le ville, et semonnoit ses gens de bien deffendre, et faisoit les femmes de le ville, dames et damoiselles et aultres, deffaire les caucies et porter les pierres as crestiaus pour getter as ennemis, et faisoit apporter bombardes et pos plains de cauch vive pour getter sus les assallans ».

⁸ *Chronique normande du XIV^e siècle*, 1882, éd. A. Molinier, Paris, Librairie Renouard, p. 56 (1342) : « Mais les Bretons, qui en la cite [Vannes, Bretagne] estoient, et les femmes mesmes les assaillirent et occirent mout de Anglois ».

⁹ En 1424, Jeannette Bardin s'est défendue avec succès contre deux guerriers anglais qui voulaient pénétrer dans sa maison (Paris, Archives Nationales, JJ 172, Nr. 651 (Octobre 1424). Cf. *Paris pendant la domination anglaise (1420-1436). Documents extraits des registres de la Chancellerie de France*, éd. A. Longnon, 1878, Paris, Chez H. Champion, p. 142-143, Nr. 70. En 1411, les femmes de la Sénéchaussée de Bigorre (Hautes-Pyrénées) se sont montrées très belliqueuses. Lorsqu'un homme s'est vanté d'avoir gagné un combat contre trois femmes, trois autres l'ont à nouveau défié et elles l'ont vaincu. Il s'en est suivi une grande bagarre qui s'est même déroulée à l'aide d'épées et de bâtons (Paris, Archives Nationales, JJ 165, Nr. 172 (Août 1411). Cf. (C.) GAUVARD, 1991, « De grâce especial ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, vol.1, p. 306. Des études détaillées sur la violence quotidienne montrent que les femmes étaient rarement impliquées dans des affrontements violents. Et lorsqu'elles y participaient, elles intervenaient plutôt dans celles qui étaient déjà en cours que de les déclencher elles-mêmes. Voir *Ibidem*, p. 313-315 ; (H.) SKODA, 2013, *Medieval Violence. Physical Brutality in Northern France 1270-1330*, Oxford, Oxford Historical Monographs, p. 60, 64, 80, 115, 240.

¹⁰ JEAN LE BEL, 1863, *Les vraies chroniques*, op. cit., p. 283 : « Or orrez le plus merueilleux fait et le plus hardi que oncques femme fist » ; (J.) FROISSART, 1967b, *Chroniques*, op. cit., p. 20 : « Or pourés oir une très-grant emprise et ung merueilleux et outrageux fait d'armes que ceste contesse fist ».

¹¹ JEAN LE BEL, 1863, *Les vraies chroniques*, op. cit., p. 284 : « Les seigneurs qui estoient dedens Hainebon, quant ilz furent retrait de l'assault, ne pouoient penser comment la vaillant dame avoit ce avisé » ; (J.) FROISSART, 1967b, *Chroniques*, op. cit., p. 24 : « Ossi eurent cil qui estoient dedens Haimbon, et ne pooient apenser, ne trop imaginer comment leur dame avoit che aviset ne oset entreprendre. ».

l'épisode digne d'être mis en image dans l'un des manuscrits de Froissart au XV^e siècle, montrant Jeanne à cheval, armée, défendant la ville (fig. 2). Profitant, en effet, d'une attaque de l'armée française contre les murs de Hennebont, elle contourne la ville avec 300 soldats et incendie le camp adverse du roi de France construit devant les murailles de Hennebont. Puis, elle se met en sécurité avec ses hommes dans la place fortifiée la plus proche, parce qu'elle ne peut retourner dans la ville. Mais, elle revient le lendemain avec ses troupes. Dans sa forteresse, elle attend le soutien des troupes anglaises et éclate de joie à l'arrivée des navires anglais (Jean le Bel, 1863, p. 283-284 ; J. Froissart, 1967b, p. 21). Elle poursuit avec succès la lutte pour la Bretagne en tant qu'héritière de son fils après la mort de son mari, en 1345, et assure ainsi le duché à ses descendants. Pour Froissart (1967a, p. 423 ; 1967b, p. 20), elle est une femme ayant « *un corage d'omme et coer de lyon* » ou pourvue d'un « *coer d'omme et de lion* ».

Ailleurs, dans le royaume de France, Jeanne d'Arc (1412-1431), dite la Pucelle, se mue en combattante exceptionnelle et prend les armes pour libérer avec succès le royaume de France de l'invasion anglaise, en 1429 (fig. 3 et 4).



Fig. 3 : Jeanne d'Arc en costume de paysanne, tenant une hallebarde et une épée, dans : Lettrine historiée, BNF, ms. lat. 14665, fol. 349r.



Fig. 4 : Jeanne d'Arc chevauchant à cheval devant Orléans, en 1429, dans : Enluminure du manuscrit d'Antoine Du Four, *Les vies des femmes célèbres*, Nantes, musée Thomas-Dobrée, 1504-1506, ms. 17, fol. 76v.

Elle est la noble dirigeante et victorieuse de Lyon en 1429, qui a polarisé l'attention comme aucune autre de ses contemporaines. Elle jouit encore aujourd'hui d'une grande notoriété et est la sainte et l'héroïne de la nation française. Solidement inscrite dans la mémoire collective européenne, c'est une tout autre image de Jeanne d'Arc en habit de paysanne, mais justement qui se mue en guerrière armée d'une hallebarde et d'une épée (fig. 3). Issue d'une famille de paysans aisés de Lorraine, elle n'est qu'une jeune fille de 14 ans lorsqu'elle dit entendre des voix célestes, celles de Saint Michel et des martyres Sainte Catherine et Sainte

Marguerite, qui lui demandent d'aller "en France"¹², de libérer la ville d'Orléans assiégée par les Anglais et de conduire le dauphin Charles VII à Reims pour qu'il y soit couronné roi. Après quelques hésitations, un examen de virginité et une enquête de moralité, le roi et sa cour sont manifestement décidés à exploiter au maximum le charisme de la Pucelle pour la campagne contre les assiégeants anglais d'Orléans. Autorisée par Charles VII à participer aux opérations militaires, elle obtient le commandement de quelques troupes. Elle est alors dotée de son propre drapeau (*vexillum*), d'une armure et d'une épée soi-disant miraculeusement retrouvée et elle est assistée d'un page et d'un serviteur personnel (G. Krumeich, 2011, p. 113). Dès avril 1429, elle est décrite non seulement à cheval, mais en armure complète, une lance à la main, portant un étendard. À la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e, une enluminure la représente comme un véritable homme d'armes, maîtrisant l'équitation militaire et ayant de l'endurance à cheval (fig. 4). En septembre 1429, lors du siège de Paris, Jeanne d'Arc est à la tête d'une armée, comme l'illustre une miniature extraite des *vigilles et croniques du roy Charles VII^e* de Martial d'Auvergne, réalisée vers 1483 (fig. 5).



Fig. 5 : Jeanne d'Arc à la porte Saint-Honoré lors du siège de Paris de 1429, dans : Martial d'Auvergne, *Les vigilles et croniques du roy Charles VII^e*, BNF, ms. fr. 5054, fol. 66v, fin du XV^e siècle.

Par son action, Orléans a été délivrée et Charles VII finalement sacré à Reims le 17 juillet 1429. Appelée à l'aide par les habitants de Compiègne assiégée, elle est capturée par les Bourguignons le 23 mai 1430 et leur chef, Jean de Luxembourg-Ligny, la livre aux Anglais

¹² Au Bas Moyen Âge, les frontières du royaume de France coïncidaient avec l'océan Atlantique à l'ouest, la Manche au Nord, le royaume de Navarre au sud-ouest et la mer Méditerranée au sud-est. À partir du XIII^e siècle, la France était définie territorialement par une frontière fluviale à l'est, puisque ses frontières avec l'Empire suivaient à peu près le cours des quatre rivières que sont l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône. Ce vaste territoire n'était pas aisément saisissable par la vaste majorité des Français de ce temps. Jeanne d'Arc la paysanne le reflète. Pour ses contemporains, la France est avant tout le domaine royal qui coïncidait principalement avec l'Île-de-France et Orléans.

contre rançon. Jugée pour hérésie, elle meurt brûlée vive sur la place du marché à Rouen, le 30 mai 1431. Sans doute, la transgression de l'ordre social en accomplissant une fonction masculine a été déterminante dans son exécution. Les juges, qui l'avaient condamnée à la prison à vie, lui proposèrent d'abandonner les charges, à condition qu'elle s'amendât et reprît ses vêtements féminins, ce qu'elle fit. Mais, une fois incarcérée, elle revint vite à ses habits d'homme, à la suite de quoi elle fut reconnue relapse et exécuté par le feu. Jeanne périt de ne pas avoir réintégré son rôle féminin, comme le réclamaient les juges (N. Offenstadt, 2001, p. 318 ; D. Gervais, S. Lusignan, 1999, p. 176).

Christine de Pisan s'émerveille, malgré tout, de son exploit quand elle considère que 5.000 hommes n'auraient pas pu faire ce que la Pucelle a accompli au nom de Dieu pour la France et son roi. Dans son célèbre poème de 61 strophes sur Jeanne, écrit dès 1429, donc à l'apogée des succès de la Pucelle, elle qualifie Jeanne d'Arc de « *cheffe* ». Ce faisant, elle intègre les capacités militaires et le rang de la Pucelle dans sa vision de l'honneur de la gent féminine (G. Krumeich, 2011, p. 116).

Si les femmes peuvent aujourd'hui exercer un commandement militaire, cela vaut aussi, en général, pour les baronnes du Moyen Âge, en raison de conditions et de circonstances très différentes. Le pouvoir de commandement des souveraines, des reines, des impératrices et des princesses, des comtesses et des duchesses, font partie intégrante de l'exercice du pouvoir (D. Dunn, 2000, p. 141-161). Des femmes de l'aristocratie ont pris les armes pour défendre leur château ou leur lignage. Cette participation n'est pas une règle. Elle n'est pas pour autant toujours considérée comme un scandale, à condition bien entendu que la femme combatte pour la bonne cause (S. Cassagnes-Brouquet, 2013, p. 11-15). Quand elles ne gouvernent pas de leur propre chef, en l'absence de leurs maris, elles exercent également un pouvoir de commandement militaire.

Cet état de fait est particulier au Moyen-Âge européen, période durant laquelle les querelles et les conflits armés, petits et grands, ont constitué un moyen capital et très utilisé d'exercer le pouvoir et de l'imposer. En ce sens, l'action militaire des femmes de la noblesse peut être décrite comme une conséquence d'une société constamment en guerre. Ceci est d'autant plus vrai que, contrairement à l'époque moderne avec ses guerres nationales menées par des États dirigés par des hommes, les guerres et les sièges sont déclenchés par des associations de cour et de seigneurie dans lesquelles les femmes sont impliquées. Les attentes qui en découlent vis-à-vis des élites dirigeantes féminines devaient donc inclure des connaissances sur les métiers de la guerre, telles que clairement formulées par Christine de Pisan.

2- L'idée et la pratique de la guerre féminine chez Christine de Pisan

La guerre a été généralement considérée comme le domaine des hommes, sans que cela n'ait jamais été établi de manière contraignante sur le plan juridique ou religieux. Au début du Moyen-Âge, les princesses ne sont donc pas empêchées d'intervenir dans la guerre (P. Stafford, 1983). Selon McLaughlin (1990, p. 193-209), l'idée que la conduite de la guerre est une tâche réservée aux hommes semble s'être établie à partir des XI^e et XII^e siècles. Les femmes qui participent activement à la guerre ont donc été de plus en plus perçues négativement et critiquées. De cette façon, les modèles de rôles ont été ainsi construits et renforcés. L'arrière-plan théorique de ces attitudes était l'idée que les femmes étaient fondamentalement plus faibles que les hommes, tant sur le plan physique que mental (C. Mauntel, 2020, p. 162-164).

L'implication des femmes dans les affaires de guerre reste, cependant, un aspect qui nécessite manifestement une justification que l'on retrouve chez Christine de Pisan (1364-v. 1429). Écrivaine étroitement liée à la cour royale française et à la reine Isabeau de Bavière, Christine de Pisan, en tant que jeune veuve, gagnait sa vie et celle de sa famille grâce à l'écriture. Elle a laissé une œuvre considérable parmi lesquelles son *Trésor de la cité des dames* paru en 1405, dans laquelle Christine encourage le commandement militaire des femmes. Pour elle, les femmes peuvent tout à fait remplir les mêmes rôles et fonctions que les hommes dans la politique et le pouvoir. En raison de sa position privilégiée, chaque princesse doit être en mesure de représenter son mari dans son statut. Toute chose qui implique qu'elle connaisse également les principes de base de la guerre et qu'elle ait le "cœur d'un homme", entendons par là qu'elle doit connaître les armes et tout ce qui relève de la conduite de la guerre comme son mari. Une princesse doit être capable, en l'absence de son époux, de commander ses hommes, de mener une attaque, d'organiser une défense afin de protéger correctement ses biens. En clair, elle doit être apte à gérer avec succès une situation de guerre de manière stratégique :

« Nous avons dit aussi qu'elle doit avoir un cœur d'homme, signifiant par là qu'elle doit connaître la science des armes et tout ce qui relève de la conduite de la guerre, afin d'être en mesure de commander ses hommes, de mener une attaque ou d'organiser une défense si cela s'avérait nécessaire. Elle doit également s'assurer que les fortifications sont suffisamment approvisionnées en armes et en soldats. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, elle devrait mettre ses subordonnés à l'épreuve et s'assurer de leur courage et de leur détermination avant de trop compter sur eux. Elle devrait tenir compte de la taille de ses troupes et de l'aide sur laquelle elle peut compter en cas de besoin. Elle doit être sûre de tout cela et ne pas se fier à des promesses vides ou vagues. Elle doit également réfléchir à

la manière dont elle équipera et approvisionnera ses troupes jusqu'au retour de son mari, et aux moyens financiers dont elle disposera pour cela. Ce faisant, elle doit s'efforcer, dans la mesure du possible, de ne pas trop charger ses vassaux, car on s'attire ainsi trop facilement leur haine. Elle doit leur faire part sans crainte et avec détermination des mesures décidées par son conseil et ne doit en aucun cas leur dire aujourd'hui ceci et demain cela. Elle doit encourager ses soldats par des paroles bien choisies et inciter ses serviteurs à faire de même. Elle doit ainsi inciter ses serviteurs à la servir fidèlement et à donner le meilleur d'eux-mêmes. Tels sont les comportements qui conviennent à une baronne avisée lorsque son mari lui a confié la charge de la maison pour la période de son absence, au cas où un autre baron ou un puissant noble voudrait la défier pour une affaire quelconque¹³ ».

Christine de Pisan a également composé un manuel d'armes, *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*¹⁴. Il a été écrit en 1410 pour le dauphin Louis de Guyenne, sur l'ordre du duc de Bourgogne Jean Sans Peur, célèbre chef de guerre et stratège. Alors que la France est en proie à la guerre civile et étrangère, elle écrit ce traité militaire à fort contenu pratique pour instruire les princes de son temps. Il enseigne aux chevaliers et aux soldats comment faire la guerre. La qualité de l'actualité du manuel de Christine, ainsi que les subtilités juridiques de la pratique de la guerre qui y sont abordées, expliquent probablement la popularité de l'ouvrage, tant en France, en Angleterre qu'en Autriche, où il a été traduit plusieurs fois (D. Buschinger, 2011, p. 1073-1092). Cet accueil enthousiaste est un phénomène intéressant, car les hommes de son temps ne se seraient pas attendus à ce qu'une femme écrivant sur un sujet aussi fortement genré que la guerre se voit accorder le niveau d'autorité nécessaire à une telle reconnaissance. De fait, sa démarche semble heurter certains de ses contemporains, de sorte que le texte a fait

¹³ CHRISTINE DE PISAN, 2008, *Le trésor de la cité des dames*, op. cit., chap. XXXV : Cy parle de dames baronesses la manière du sçavoir qu'il leur appartient : <https://www.gutenberg.org/files/26608/26608-h/26608-h.htm#ch35> (page consulté le 30/11/2021) : « Nous avons dit aussi que elle doit avoir cuer d'omme, c'est qu'elle doit savoir des drois d'armes et toutes choses qui y affierent afin que elle soit preste d'ordonner ses hommes se besoins est, et le sache faire pour assaillir et pour deffendre se le cas s'y adonne; prendre garde que ses forteresses soient bien garnies; se elle est en aucun doute ou avis que elle entreprenne aucun fait, essaie ses gens et sache de leurs courages et voulez ains que trop s'y fie, regarde quelle puissance elle a de gens et quel secours puet avoir se besoing en a; et que elle en soit certaine, non mie se attendre en vain ne en foibles promesses, prengne garde comment pourra fournir ains que son seigneur viegne, et quel finance elle a et puet avoir pour ce faire; se garde le plus que elle pourra de grever ses hommes, car c'est chose de quoy on acquiert trop leur haine; parle hardiement et constamment a ses gens de ce qui sera deliberé par son conseil a faire, non pas die hui une raison et demain une autre; donne par ses bonnes et belles paroles courage aux gens] d'armes & a ses hommes d'estre bons & loyaulx et de bien faire ainsi & par tel voye sont ces manieres convenables a tenir a la saige baronesse son mary estant dehors se il luy en a donne la charge & la commission se il advient que aucun autre baron ou puissant homme luy vueille faire quelque chalenge d'aucune chose ». Une version papier de la traduction en allemand peut, toutefois, être consultée : Christine de Pisan, 1996, *Der Schatz der Stadt der Frauen. Weibliche Lebensklugheit in der Welt des Spätmittelalters*, trad. par C. Probst, éd. Claudia Opitz, Freiburg, Herder, p. 181.

¹⁴ IDEM, 2021, *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*, op. cit..

l'objet d'une seconde rédaction en-dehors du contrôle de Christine, où la figure d'auteur est masculine.

Le fait que la féminité de Christine était effectivement problématique pour de nombreux lecteurs est attesté par le fait qu'un groupe de manuscrits anglais "masculinise" l'auteur, afin de la rendre plus conforme à la nature virile perçue du sujet (J. Chance, 1998, p. 161-194 ; L. Dulac, J. Richards, 2016, p. 190-203).

En investissant un champ proprement masculin, Christine est consciente de sa position de soumission féminine. C'est pourquoi, dans le premier chapitre elle « s'excuse d'avoir osé entreprendre de parler d'une matière aussi importante que celle qui est contenue dans ledit livre I^{er} » (« *se excuse d'avoir osé emprendre a parler de sy haulte matiere que est contenue ou dit livre .I* » (F. Le Saux, 2004, p. 95). Certes, « c'est une chose inhabituelle et hors d'usage pour une femme qui ne s'occupe généralement que de quenouille, de filage et de travaux ménagers » (« *c'est chose non accoustumee et hors d'usaige a femme qui communement ne se sieust entremettre ne mes quenouilles, fillaces et choses de mainaige* » (F. Le Saux, 2004, p. 96).

Ces tâches sont, évidemment, dévolues aux femmes selon les mentalités de son temps. Mais, Christine pense que la femme ne saurait être limitée à ces travaux. Elle a la responsabilité d'investir le champ masculin de la violence et de la guerre. En enseignant, dans son traité militaire, les droits et les devoirs d'un bon seigneur en temps de guerre, c'est justement parce qu'au Moyen Âge, le seigneur, ce n'est pas seulement l'homme. C'est également l'épouse, unie à son époux dans une gestion commune de leurs biens. Cette considération participe de l'idée d'une "unité seigneuriale" qui confère l'autorité politique aux deux partenaires. La seigneurie médiévale est perçue comme une structure corporative de pouvoir où la souveraineté conjointe représente à la fois un partenariat potentiel et un espace d'action individuelle (E. Graham-Goering, 2020, p. 100-129). Comme E. Woodacre (2013, p. 44, 66-7, 104, 167) l'a montré, le partage du pouvoir entre un seigneur et son épouse répond non seulement aux attentes conjointes et individuelles des époux de manière dynamique, mais également aux pressions sociales dont les situations de violence et de guerre.

Dans son traité, Christine entreprend donc de *re-gendering* le sujet du livre en rappelant les responsabilités militaires de la femme. Le contexte est pour ainsi dire ouvert par Minerve, la femme allégorique, une déesse à qui l'on attribue l'invention des armes en fer et en acier adoptées par les hommes et les débuts de la stratégie militaire. Parce que Minerve apparaît comme l'origine et l'inspiratrice des avancées technologiques militaires et de la guerre telle que pratiquée par les hommes, Christine juge nécessaire de transcender les limites entre les activités ménagères traditionnelles de la femme et les nécessités de la guerre. Elle sape ainsi

volontairement et systématiquement la vision belliqueuse du monde centrée sur l'homme. Son personnage Minerve s'approche de Christine (fig. 6), avec la perception liée aux questions militaires qui se condense dans l'idée qu'un seigneur, une maîtresse connotée masculine, doit faire preuve de force et de vigueur viriles pour pouvoir agir conformément à son rang (F. Le Saux, 2004, p. 97).



Fig. 6 : Détail d'une miniature de Christine dans son bureau, écrivant, et, debout à l'extérieur à droite, la déesse Minerve, en armure, couronnée, portant une épée et un bouclier, dans : British Library, ms. Harley 4605, fol. 3v. (1434).

Largement répandue et courante au Moyen Âge pour les reines médiévales, cette idée, dans différents contextes, et les attributions spécifiques qui y sont liées, a permis de justifier, d'évaluer et de classer non seulement les actions militaires des femmes nobles, mais aussi leurs actions politiques en termes d'actions viriles. Le genre s'en trouve donc transgressé.

3- Masculinité et féminité : la transgression du genre par des actes performatifs

L'exclamation de Froissart selon laquelle Jeanne de Flandre a « *un corage d'omme et coer de lyon* » (Froissart, 1967a, p. 423 ; Froissart, 1967b, p. 20) et l'incitation de Christine de Pisan (2008, chap. XXXV) faite aux femmes d'avoir « *cuor d'omme* » sont en rapport étroit avec le sexe et les discours sur le genre liés à la représentation, la perception et l'action.

Le « cœur d'homme » attribué aux femmes qui affrontent le combat sous ses différentes formes était un topos courant. Au Moyen Âge, contrairement à aujourd'hui, le cœur n'était pas singulièrement associé à l'émotion, quoi qu'il en fût l'origine. Mais, il était plutôt considéré comme un lieu de raison et de rationalité, deux notions également liées à la virilité. Le cœur était le lieu physique où l'on pouvait situer le caractère individuel (C. Mauntel, 2020, p. 176). En attribuant aux femmes la capacité de penser et d'agir rationnellement, une variante spécifique du genre en tant que construction culturelle et sociale est mise en exergue. Il n'est donc point surprenant que dans la science moderne, le concept de genre soit désormais bien

établi comme critère d'analyse pour la description de l'égalité et de l'inégalité (A. Föbel, 2020, p. 16).

Conçu comme une valeur de référence relationnelle et variable en fonction de la situation, le genre permet d'étudier non seulement les relations entre les sexes, mais aussi les attributions et les marges de manœuvre spécifiques aux sexes dans leurs correspondances, leurs différences et leurs variances (C. Mauntel, 2020, p. 167-178). En croisement avec d'autres caractéristiques de distinction telles que l'âge, la position, l'origine, le statut, le droit et la religion, pour ne citer que ceux qui sont pertinents pour l'époque prémoderne, il est finalement possible d'appréhender la société dans son ensemble et de comprendre la complexité des relations (A. Föbel, 2020, p. 16). C'est ce que l'on peut illustrer, dans cet essai, par les exemples cités des maîtresses combattantes qui assument des tâches militaires en lieu et place de leurs maris ou de leurs fils. Le sexe comme seul critère d'analyse ne suffit pas, car l'état, le statut et la légitimité juridique des combattantes en tant qu'épouses et mères sont plutôt décisives. Ces interactions permettent finalement de décrire le genre comme quelque chose d'historiquement acquis et donc historiquement changeant.

Cette vision vise la variance et la variabilité de la conception du genre et part du principe que dans chaque société, on négocie sans cesse ce qui doit être considéré comme masculin et ce qui doit être jugé comme féminin. Autrement dit, les relations entre les sexes s'expriment par des actions et sont constamment actualisées et modifiées de manière performative. Il va sans dire que le genre se manifeste dans des actes performatifs, pour lesquels la recherche met à disposition le concept de *doing gender* (A. Föbel, 2020, p. 16-17). Les frontières n'étant donc pas figées entre les deux catégories "masculinité-féminité", le féminin peut se retrouver masculinisé, tout comme le masculin tomber dans une sorte de déchéance qui le féminise.

Ainsi, aux baronnes combattantes médiévales sont attribuées des manières d'agir quasiment masculines lorsqu'elles exercent avec succès la révolte. Leur action est explicitement mesurée par rapport aux hommes ou à des modèles de comportement considérés comme masculins. Il s'agit, notamment, de vertus masculines traditionnelles telles que la discipline, la force, la vigilance, l'action et l'intelligence. L'idée sous-jacente est qu'une femme ne peut agir avec succès que si elle surmonte la fragilité innée qui lui est naturellement attachée et qu'elle démontre une force masculine, comme si elle agit naturellement. De cette façon, les limites du genre ne sont pas seulement mises en évidence, mais leur transgression est plutôt décrite comme une condition nécessaire pour un gouvernement et une action juste des femmes.

Les femmes exerçant la *potestas* ne sont pas les seules à être louées et critiquées. Les hommes sont également décrits comme efféminés, quand il s'agit de les accuser d'être

incapables de gouverner ou d'agir conformément à leur statut. Il leur est alors reproché d'agir comme une femme et non comme un homme. Ainsi apparaît, comme analysé plus haut, Édouard II d'Angleterre présenté comme étant symboliquement émasculé, dans le contexte de sa chute, par la courageuse action menée par la reine Isabelle. Son rôle dans la déposition de son époux, son remplacement par son fils de même nom affirment le rôle masculinisé d'Isabelle. La fuite du roi face à l'avancée militaire de la reine et, donc, son incapacité à repousser l'atteinte à son honneur et à son statut de maître achèvent de le laisser percevoir comme un *rex effeminatus* et donc *inutilis* (D. Kouamenan, 2021, p. 22).

Par ailleurs, selon la compréhension contemporaine, la masculinité guerrière est par exemple très fortement liée au corps du combattant. À ce titre, il doit endurer un haut degré de souffrance, survivre aux blessures, supporter les intempéries, l'adversité, la mauvaise nourriture et le manque de sommeil. Dans ces expériences pénibles, non seulement le combattant ne doit montrer aucune crainte de la mort, mais aussi les marques visibles d'autant de souffrances sont considérées comme un signe de son héroïsme (A. Föbel, 2020, p. 27-154). Tous ces traits se retrouvent également en ces braves combattantes qui transcendent les frontières du genre pour agir efficacement dans un champ qui semble être l'apanage des hommes. Citées dans cet essai, c'est l'exemple, parmi tant d'autres, de Jeanne d'Arc, de Jeanne de Flandre et d'Isabelle d'Angleterre. Ces dames s'établissent comme des héros de guerre. Justement, sont considérés comme des antihéros, les hommes qui ne répondent pas aux attentes placées en eux. Ceux qui sont au combat et qui, par manque de courage, abandonnent leurs compagnons. Le déserteur devient l'antihéros par excellence. Pendant les croisades, le déserteur serait même devenu un phénomène très répandu et complexe. Il est associé au transfuge, celui qui fait vœu de croisade et ne l'accomplit pas, et celui qui ne répond pas aux attentes et ne fait pas vœu (I. Schlegl, 2020, p. 79-98 ; A. Föbel. 2020. p. 19).

Le déserteur et le transfuge n'ont pas une bonne réputation et sont méprisés, même par leurs propres épouses. Ainsi, Adèle d'Angleterre, une fille de Guillaume le Conquérant, a refusé de tolérer l'excuse de son mari le comte Étienne de Blois (1089-1102) pendant la première croisade. Selon Guillaume de Tyr (1879, liv. X, chap. XI, p. 346), « *Estienes de Chartres et de Blois [...] s'en parti honteusement d'Antioche por peor de bataille que il doutoit* ». Il ne fut pas difficile à ceux qui s'étaient enfuis de faire croire au comte tout ce qui pouvait augmenter ses craintes, puisque lui-même avait déjà déserté le camp et abandonné ses compagnons, sous prétexte de maladie. À Antioche, les croisés ont affronté de dures épreuves. Non seulement ils sont mal équipés et insuffisamment ravitaillés, mais ils sont également énervés par les

conditions nouvelles de vie et de climat. Ces difficultés ont suscité des désertions. Celle d'Étienne s'inscrit dans ce contexte de carence alimentaire et de découragement.

Mais, il est justement attendu du héros qu'il brave avec succès ces épreuves étroitement liées à la glorieuse expédition des croisés. La conduite du comte de Blois la ternit et jette un discrédit sur lui, car aux yeux de ses contemporains, il est un lâche qui mérite d'être socialement exclu pour son manque de sacrifice. Orderic Vital¹⁵, dans son récit sur la désertion d'Étienne de Blois, a évoqué son exclusion sociale, lorsqu'il note que le comte est méprisé et fui parce qu'il a abandonné ses glorieux compagnons qui se sont sacrifiés. Son manque de courage et son refus de combattre sont perçus comme une transgression de la masculinité guerrière. Pareille attitude le laisse percevoir comme une femme qui a pris la fuite, commente le chroniqueur Henri de Huntingdon une trentaine d'années après l'événement, mettant ainsi en jeu un autre élément de dévalorisation¹⁶. Par le moyen de l'effémination, il rapproche le guerrier de la féminité, considérée comme déficiente. Pour Huntingdon, le comte a perdu une partie de sa virilité, en se comportant dans la crise comme l'aurait fait une femme sans armes, incapable d'affronter son adversaire au combat. En même temps, il lui attribue aussi la faiblesse morale qui, dans la théologie du Moyen Âge, caractérise les femmes¹⁷.

Parce qu'il a quitté le théâtre des opérations avec de nombreux compagnons pendant le siège d'Antioche, en 1098, et qu'il retourne en Europe une année avant la prise de Jérusalem, son épouse Adèle, fille d'un conquérant glorieux, ne peut que le blâmer. Elle l'a donc renvoyé en Terre sainte pour qu'il accomplisse son vœu de croisé, surtout qu'il contient l'obligation d'aller jusqu'à la conquête effective de Jérusalem et engage totalement son auteur. C'est ce que

¹⁵ ORDERICUS VITALIS, 1975, *Historia Ecclesiastica*, éd. M. Chibnall, vol. V, Oxford, Clarendon Press, livre X, chap. 19, p. 324 : « *Stephanus quoque Blesensis palatinus comes pene ab omnibus derogabatur, et indesinenter uercundabatur, eo quod de obsidione Antiochena turpiter aufugerit, et gloriosus sodales suos in martirio Christi agonizantes deseruerit* » (« Étienne aussi, comte palatin de Blois, était un objet de mépris pour presque tout le monde, et on lui faisait continuellement des reproches parce qu'il avait fui honteusement le siège d'Antioche, abandonnant ses glorieux camarades qui partageaient les agonies du Christ »).

¹⁶ HENRY OF HUNTINGDON, 1996, *Historia Anglorum*, éd. et trad. par D. Greenway, Oxford, Clarendon Press, livre VII, chap. 12, p. 436 : « *Stephanus igitur comes muliebriter aufugiens* » (« le comte Stéphane fuyant comme une femme »).

¹⁷ L'exclusion des femmes de la guerre a été justifiée par le théologien et philosophe italien Gilles de Rome (1247-316), un élève du dominicain Thomas d'Aquin (1225/6-1274) et conseiller du roi Philippe le Bel. Dans son miroir des princes, *De regimine principum* (vers 1270), Gilles de Rome écrit que la participation des femmes à la guerre doit être rejetée pour trois raisons : premièrement, elles ne sont pas aussi clairvoyantes et intelligentes que les hommes sur le plan spirituel ; deuxièmement, les femmes sont beaucoup moins courageuses et braves que les hommes, ce qui peut avoir des conséquences désastreuses au combat, car leur peur peut même contaminer les autres guerriers ; troisièmement, la force physique est nécessaire pour le combat, ce dont les femmes ne disposent pas suffisamment. Thomas d'Aquin lui-même a formulé l'idée que les hommes dépassaient les femmes en intelligence et en force. C'est pourquoi la domination revient aux hommes. Dès 1296, le texte de Gilles de Rome a été traduit en français et largement diffusé. Son argumentation est restée inchangée dans la traduction. Cf. (C.) MAUNTEL, 2020, *op. cit.*, p. 162.

rapporte Orderic Vital qui insère dans son récit un discours résolu de la comtesse, selon lequel elle rappelle à son mari sa force et sa vigueur d'antan :

« Loin de vous, mon seigneur, l'idée de vous abaisser à supporter longtemps le mépris d'hommes comme ceux-là. Rappelez-vous le courage qui vous a rendu célèbre dans votre jeunesse, et prenez les armes de la glorieuse croisade pour sauver des milliers de personnes, afin que les chrétiens puissent faire monter une grande action de grâce dans le monde entier, et que le sort des païens soit la terreur et le renversement public de leur loi impie¹⁸ ».

En racontant comment la fille de Guillaume le Conquérant, dans l'intimité conjugale (*inter amicabilis coniugii blandimenta*¹⁹), aurait poussé son mari à ne plus se laisser traiter avec mépris, à se souvenir de sa jeunesse glorieuse et à reprendre enfin les armes, l'inversion du genre entre Étienne et Adèle est particulièrement intéressante dans la relation d'Orderic Vital. Par ses propos qui dénotent sa force morale et son influence positive sur son époux, Orderic prête à Adèle des qualités morales qui sont en fait réservées à l'homme, mais qui ne sont accordées qu'exceptionnellement à une femme en raison de sa dévalorisation théologique. De cette façon, Étienne se voit indirectement affublé d'attributs féminins. Adèle est présentée dans le rôle masculinisé de la femme forte, subtile, sage et pleine d'esprit (*mulier sagax et animosa*²⁰), tandis que son époux est décrit sous les traits d'un efféminé galvanisé par le courage d'une femme et qui retrouve sa virilité guerrière par ses exhortations.

Finalement, le comte reprend la croix et meurt lors de la bataille de Ramla, en 1102. Même si ce sacrifice peut être perçu comme une réhabilitation sociale du comte²¹, d'autant plus que le processus de marginalisation n'est pas irréversible (I. Schlegl, 2020, p. 90), pour les contemporains, Étienne a ainsi payé sa transgression de la masculinité. Son exemple situe éloquemment sur la malléabilité des frontières entre la féminité et la masculinité. Aussi, le fait que la féminité puisse devenir un reproche déshonorant parmi les guerriers en dit plus sur les idéaux de comportement masculins que sur le rôle des femmes dans la guerre.

¹⁸ ORDERICUS VITALIS, 1975, *Historia Ecclesiastica*, op. cit., p. 324 : « Absit a te domine mi, ut tantorum diu digneris hominum opprobia perpeti. Famosam strenuitatem iuuentutis tuæ recole, et arma laudabilis militiæ ad multorum salutem milium arripe, ut inde Christicolis ingens in toto orbe oriatur exultatio, ethnicisque formido suæque scelerosæ legis publica deiectio ».

¹⁹ *Ibidem*, p. 324.

²⁰ *Ibidem*, p. 324.

²¹ Guillaume de Tyr l'a suggéré lorsqu'il écrit que le comte de Blois « mourut si ennoblement ». Cf. *Guillaume de Tyr et ses continuateurs*, 1879, texte français du XIII^e siècle, revu et annoté par M. Paulin, vol. I, Paris, Librairie de Firmin, liv. X, chap. XIX, p. 360.

Conclusion

Le monde de la guerre médiévale - la bataille, les armes, le tournoi, la joute - est sans aucun doute un monde d'hommes. Il est, pourtant, l'une des sphères publiques de la société médiévale où les hommes et les femmes interagissent. Les sources écrites et figurées offrent de nombreux témoignages de femmes fortes à la tête d'une armée. En s'engageant dans des espaces de guerre et de violence, les écrits et les images reflètent également les attitudes culturelles en mettant en avant le devoir des princesses de défendre leurs terres ou d'affirmer leurs prétentions au pouvoir. Les baronnes engagées dans la guerre apparaissent souvent comme des actrices agissant à la place des hommes absents et sont caractérisées dans leur action par l'attribution de vertus masculines par les historiens. Par leurs actes, le genre est constamment actualisé et modifié de manière performative. Les écarts par rapport aux attentes, l'inversion des rôles et la transgression des genres font l'objet de jugements de valeur positifs ou négatifs. Les hommes qui échouent sont efféminés et perçus comme non virils dans leur comportement. Les femmes qui affrontent la lutte sous ses différentes formes ont un "cœur masculin" qui leur permet de surmonter la fragilité inhérente à leur sexe et de faire preuve d'une force virile. Ainsi dotées de qualités masculines, elles peuvent montrer à l'homme efféminé le chemin de la reconquête de sa virilité. Mais, n'est-ce pas perpétuer en quelque sorte l'empreinte généralement masculine de la guerre ?

Sources et bibliographie

Sources

Sources d'archives

Londres, British Library, Harley 4605 (1434)

Nantes, musée Thomas-Dobrée, ms. 17 Antoine Du four, *Les vies des femmes célèbres*

Paris, Bibliothèque nationale de France (BNF)

ms. fr. 2663 *Chroniques sire Jehan Froissart*

ms. fr. 5054 Martial d'Auvergne, *Les vigilles et croniques du roy Charles VII^e*

ms. lat. 14665 Lettrine historiée

Sources imprimées

CHRISTINE DE PISAN, 2021, *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*, éd. L. Dugaz, Paris, classiques Garnier.

IDEM, 2008, *Le trésor de la cité des dames de degré en degré et de tous estatz*, <https://www.gutenberg.org/files/26608/26608-h/26608-h.htm> (consulté le 30/11/2021).

IDEM, 1996, *Der Schatz der Stadt der Frauen. Weibliche Lebensklugheit in der Welt des Spätmittelalters*, trad. par C. Probst, éd. Claudia Opitz, Freiburg, Herder.

Chronique normande du XIV^e siècle, 1882, éd. A. Molinier, Paris, Librairie Renouard.

FROISSART, Jean, 1967a, *Chroniques*, in K. de Lettenhove (éd.), *Œuvres de Froissart*, t. III : 1339-1342, Osnabrück, Biblio Verlag.

IDEM, 1967b, *Chroniques*, in K. de Lettenhove (éd.), *Œuvres de Froissart*, t. IV : 1342-1346, Osnabrück, Biblio Verlag.

Guillaume de Tyr et ses continuateurs, 1879, texte français du XIII^e siècle, revu et annoté par M. Paulin, vol. II, Paris, Librairie de Firmin.

HENRY OF HUNTINGDON, 1996, *Historia Anglorum*, éd. et trad. par D. Greenway, Oxford, Clarendon Press.

JEAN LE BEL, 1863, *Les vraies chroniques de messire Jehan le Bel*, éd. M. L. Paulin, t. I, Brussels, F. Heussner.

ORDERICUS VITALIS, 1975, *Historia Ecclesiastica*, éd. M. Chibnall, vol. V, Oxford, Clarendon Press.

Paris pendant la domination anglaise (1420-1436). Documents extraits des registres de la Chancellerie de France, éd. A. Longnon, 1878, Paris, Chez H. Champion.

Bibliographie

BUSCHINGER, Danielle, 2011, « Le Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan et ses adaptations anglaise et haut-alémanique », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 155^e année, 2, p. 1073-1092.

CASSAGNES-BROUQUET, Sophie, 2013, *Chevaleresses : une chevalerie au féminin*, Paris, Perrin.

CHANCE, Jane, 1998, « Gender Subversion and Linguistic Castration in Fifteenth-Century English Translations of Christine De Pizan », 161-194, in A. Roberts (dir.), *Violence Against Women in Medieval Texts*, Gainesville, Fla.

DULAC, Liliane et RICHARDS, Jeffrey, 2016, « Le Livre des faits d'armes et de chevalerie : une critique féminine cachée de la chevalerie ? », 190-203, in D. Demartini, C. Le Ninan, A. Paupert et M. Szkilnik (dir.), *Une femme et la guerre à la fin du Moyen Âge : Le "Livre des faits d'armes et de chevalerie" de Christine de Pizan*, Paris, Honoré Champion.

DUNN, Dianna, 2000, « The Queen at War: The Role of Margaret of Anjou in the Wars of the Roses », 141-161, in D. Dunn (dir.), *War and Society in Medieval and Early Modern Britain*, Liverpool, Liverpool University Press.

FÖBEL, Amalie, 2020, « Zur Einführung: Gewalt, Krieg und Geschlecht im Mittelalter », 9-25, in A. Föbel (dir.), *Gewalt, Krieg und Gender im Mittelalter*, Berlin, Peter Lang.

GALVEZ-BEHAR, Gabriel, 2009, « Le constructivisme de l'historien. Retour sur un texte de Brigitte Gaiti », *Le Mouvement social*, No. 229, p. 103-113.

GAUWARD, Claude, 1991, « *De grâce especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, vol. 1, Paris, Publications de la Sorbonne.

GERVAIS, Diane et LUSIGNAN, Serge, 1999, « De Jeanne d'Arc à Madelaine de Verchères : la femme guerrière dans la société d'ancien régime », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, No. 2, p. 171-205.

GRAHAM-GOERING, Erika, 2020, *Princely Power in Late Medieval France. Jeanne De Penthièvre and the War for Brittany*, Cambridge, Cambridge University Press.

KOUAMENAN, Djro Bilestone R., 2021, *Le roi, son favori et les barons. Légitimation et délégitimation du pouvoir royal en Angleterre et en France aux XIV^e et XV^e siècles*, Heidelberg, Heidelberg University Publishing.

KRUMEICH, Gerd, 2011, « Auf dem Weg zum Volkskrieg? Jeanne d'Arc als „chef de guerre“ », 113-128, in K. Latzel, *Gewalt und Geschlecht im Krieg vom Mittelalter bis heute*, Paderborn, Verlag Ferdinand Schöningh.

LATZEL, Klaus, 2011, *Gewalt und Geschlecht im Krieg vom Mittelalter bis heute*, Paderborn, Verlag Ferdinand Schöningh.

LE GOFF, Jacques et SCHMITT, Jean-Claude, 1999, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard.

LE SAUX, Françoise, 2004, « War and Knighthood in Christine de Pizan's *Livre des faits d'armes et de chevalerie* », 93-106, in C. Saunders, F. Le Saux et N. Thomas (dir.), *Writing War: Medieval Literary Responses to Warfare*, Cambridge, D. S. Brewer.

MAUNTEL, Christoph, 2020, « Der Mut eines Mannes, das Herz eines Löwen. Geschlechtsspezifische Rollenbilder und Handlungsfelder bei der Ausübung von Gewalt im Mittelalter », 157-182, in A. Föbel (dir.), *Gewalt, Krieg und Gender im Mittelalter*, Berlin, Peter Lang.

MCLAUGHLIN, Megan, 1990, « The Woman Warrior. Gender, Warfare and Society in Medieval Europe », *Women's Studies*, vol. 17, p. 193-209.

OFFENSTADT, Nicolas, 2001, « Les femmes et la paix à la fin du Moyen Âge : genre, discours, rites », 317-333, in *Le Règlement des conflits au Moyen Âge. Actes du XXXI^e congrès de la SHMESP*, Paris, Publications de la Sorbonne.

SCHLEGL, Ingrid, 2020, « Männlichkeitskonstrukte zwischen Heldentum und Kampfverweigerung in den Kreuzzugs narrativen des 12. und frühen 13. Jahrhunderts », 79-98, in A. Föbel (dir.), *Gewalt, Krieg und Gender im Mittelalter*, Berlin, Peter Lang.

SKODA, Hannah, 2013, *Medieval Violence. Physical Brutality in Northern France 1270-1330*, Oxford, Oxford Historical Monographs.

STAFFORD, Pauline, 1983, *Queens, Concubines, and Dowagers. The King's Wife in the Early Middle Ages*, Athens, GA.

TEBBIT, Alistair, 2005, « Royal Patronage and Political Allegiance : The Household Knights of Edward II, 1314-1321 », 197-208, in M. Prestwich, R. Britnell et R. Frame (dir.), *Thirteenth Century England - Proceedings of the Durham Conference 2003*, Woodbridge, The Boydell Press.

WARNER, Kathryn, 2014, *Edward II. The Unconventional King*, Chalford, Amberley.

WOODACRE, Elena, 2013, *The Queens Regent of Navarre : Succession, Politics, and Partnership, 1274-1512*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN est Assistant en histoire médiévale au département d'Histoire à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké. Membre de l'équipe de recherche Unité de Pédagogie, d'Encadrement et de Recherche en Histoire (UPERH), membre associé du Laboratoire Santé, Sexualité, Genre et Développement (LA2SGED) de ladite université, il concentre ses recherches et publications sur l'histoire culturelle du fait politique, celle de la sexualité et celle des liens personnels en Europe occidentale médiévale.

Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN

BP V 18 Bouaké 01

bilestonek@yahoo.fr

Konan Parfait N'GUESSAN est Assistant en histoire médiévale au Département d'Histoire à l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) d'Abidjan. Membre de l'équipe de recherche Patrimoine, Mémoire, Culture, Histoire et Identité : Histoire des faits et des Civilisations de l'Antiquité à nos jours (PAMELCHID-HIFCA) de l'École Doctorale Sociétés, Communication, Arts, Lettres et Langues (SCALL) de ladite université. Il concentre ses recherches et publications sur la civilisation médiévale, notamment en histoire culturelle, en histoire des représentations, en histoire politique des femmes et en histoire genre.

Konan Parfait N'GUESSAN

BP V 34 Abidjan 01

parfaitnguessan77@gmail.com